



TRAVAUX DANS LE CADRE DU CONTRAT RESTAURATION RIVIERE DE L'HORN AU FROUT

Année 2017

Remplacement de 1 passage busé sur la commune de Plounévez-Lochrist

Marché public de travaux

Procédure adaptée en application de l'article 28 du code de marchés publics

ACTE D'ENGAGEMENT

mai 18

Maître d'Ouvrage : SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'EAU DE L'HORN

Objet du marché :

Marché pour le remplacement de 1 passage busé sur la commune de Plounévez-lochrist.
Dans le cadre du Contrat Restauration Rivière de l'Horn au Frouit (année 2017).

Le présent marché est passé en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Personne responsable du marché :

Monsieur le Président du Syndicat Mixte de l'Horn
Le Rest
29420 PLOUENAN

Ordonnateur

Monsieur le Président du Syndicat Mixte de l'Horn

Comptable assignataire

Madame la Trésorière de Saint Pol de Léon

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du CMP.

Mr Jean Guy GUEGUEN, Président du Syndicat de l'Horn,

Date de notification le :

Cette notification vaut ordre de commencer les prestations.

Copie certifiée conforme à l'original, délivrée en exemplaire unique pour être remis à l'établissement public de crédit en cas de cession ou nantissement dans les conditions de l'article 106 du code des marchés publics.

Date :

Signature :

Article 1 : Contractant

Je, soussigné

agissant en qualité de :

agissant pour mon propre compte

agissant pour le compte de la société :

Immatriculé INSEE

n° SIRET :

agissant en tant que mandataire

du groupement solidaire

du groupement conjoint pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du

Après avoir pris connaissance du cahier des charges techniques particulières et des éléments mentionnés dans le présent acte d'engagement,

M'engage ou engage le groupement dont je suis mandataire, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations aux conditions ci-après qui constituent mon offre

M'engage ou engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (rayer les mentions inutiles) exprimée en Euros.

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la Société pour laquelle j'interviens ou que toutes les personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons (rayer la mention inutile) est (sont) titulaire(s) d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle(s) encour(en)t.

Compagnie :

Police :

Confirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 4 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant des responsabilités qu'ils encourtent.

Compagnie :

Police :

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date de remise de l'offre fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité :

- ***Pièces particulières :***

- le présent Acte d'engagement, valant CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières),
- le Cahier des Charges Techniques Particulières.

- ***Pièces générales (non fournies) :***

Les documents applicables qui suivent sont ceux en vigueur à la date de signature par l'entreprise du présent marché :

- le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés de travaux.

Ces pièces sont applicables pour tout ce qui n'est pas contraire aux clauses du présent marché.

Article 3 : Prix

L'évaluation de l'ensemble des prestations du présent marché, telle qu'elle résulte du détail estimatif est de :

Montant hors TVA :

Taux de la TVA :

Montant TVA incluse :

Montant TTC(en lettres) :

Le candidat a pris connaissance que l'unité monétaire de compte souhaitée par le maître d'ouvrage est l'euro.

Le candidat, s'il présente une offre libellée dans une autre unité monétaire de compte que celle souhaitée par le maître d'ouvrage, et si cette offre est retenue, est informé et accepte que l'unité monétaire de compte souhaitée par la PRM, s'imposera à lui dans le cadre de la mise au point finale du marché.

Article 4 : Sous-traitance

4.1. Montant sous-traité désigné au marché :

Il est envisagé de sous-traiter avec paiement direct les prestations suivantes du marché pour les montants figurant ci-après :

Nature de la prestation	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation hors TVA

Le montant des prestations que l'entrepreneur chargé de l'exécution de ce lot envisage de sous-traiter pour la prestation de base, conformément à ces annexes est de :

Montant hors TVA :

Taux de la TVA :

Montant TVA incluse :

Les actes spéciaux des sous-traitants connus à la signature du marché figurent en annexe. Chaque acte spécial constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

4.2. Montant sous-traité envisagé

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours d'étude leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant au représentant légal du maître d'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou à céder :

Nature de la prestation	Montant hors TVA	Montant de la TVA	Montant TVA incluse

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement ou céder, en tant qu'entrepreneur chargé de l'exécution de ce lot est de (arrêté en toutes lettres) :

.....€ TVA incluse

Article 5 : Délais

- Le délai d'exécution des travaux part de la date de notification du marché.

La date limite fixée pour l'achèvement des travaux est le **31 août 2018**.

Article 6 : Paiement

➤ Délai de paiement

Les délais de paiement seront conformes à la réglementation en vigueur.

➤ Compte à créditer

Les sommes dues en exécution du présent marché seront réglées en faisant porter le montant au crédit du (des) compte(s) suivant(s) :

Nom :

Etablissement bancaire :

Numéro :

➤ Modalités de paiement

Le règlement fera l'objet d'une facture unique.

Le solde sera versé après réception définitive des prestations et levée des éventuelles réserves. Il pourra faire l'objet d'ajustements en fonction des actions réellement exécutées, sur la base du sous détail des prix annexés.

➤ Retenue de garantie

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Article 7 Déclarations

L'entreprise soussignée, affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à ses torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup des interdictions découlant des articles 43 et 44 du Codes des Marchés Publics ou d'interdictions équivalentes prononcées dans un autre pays.

Elle certifie que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles R 324-4 du Code du Travail.

Les déclarations similaires des sous-traitants sont annexées au présent acte d'engagement ou seront fournies avec la demande de leur acceptation et agrément des conditions de paiement.

Fait en un seul original

A....., le.....

Mention manuscrite

« lu et approuvé »,

et signature du titulaire du marché :

Accepté par le Maître d'ouvrage
pour valoir acte d'engagement,

A PLOUENAN, le